

Saint-Souplet, le 31 mai 2013

## Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire tenue à Availles le 11 mai 2013

Le président en exercice Bernard Debucquoi ouvre à 19h30 la première assemblée générale ordinaire de l'association BMH&Co en présence de cinq des neuf membres fondateurs.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1-Émargements.
- 2-Approbation de l'ouverture de la présente Assemblée générale aux nouveaux associés à jour de cotisation.
- 3-Rapport moral du président et mise aux voix.
- 4-Rapport financier du trésorier et mise aux voix.
- 5-Perspectives et projets.
- 6-Questions diverses.

Le président demande aux membres fondateurs présents de bien vouloir signer la feuille d'émargement.

Il demande ensuite à ces mêmes membres fondateurs présents de statuer sur l'ouverture de l'assemblée aux personnes avant cotisé. Il met aux voix.

Votants : 5. Pour : 5. Contre : 0. Abstentions : 0. La motion est adoptée.

Les nouveaux membres sont invités à participer et à s'exprimer durant le déroulement du reste de l'assemblée générale ordinaire.

Le président lit le rapport moral dont voici le texte :

Depuis six années maintenant, le forum regroupe des passionnés de voyage en camions 4X4 et organise entre autre le désormais traditionnel rassemblement annuel. Ce rassemblement voit le nombre des participants augmenter d'année en année au point de dépasser la centaine lors de l'édition à Salives. Mais gérer un tel type de manifestation en mon nom propre devenait trop lourd et trop risqué pour moi, notamment pénalement et financièrement

Donc, afin d'organiser notre communauté de personnes, l'association loi 1901 était toute indiquée. Il fallait créer un cadre institutionnel à notre démarche, c'est désormais chose faite.

BMH&Co a pour objet de favoriser le développement et la promotion des activités liées aux véhicules tout-terrain (véhicules légers ou poids lourds) aménagés ou non, affectés aux voyages, de mettre ses membres en relation, d'échanger des informations, de promouvoir des opérations à visées culturelles, touristiques ou humanitaires sur le plan local, national et international et enfin d'assurer la pérennité et l'animation du site et du forum.

Nous avons réuni une assemblée générale constitutive qui a entériné les statuts déposés à la souspréfecture de Cambrai et publiés le 9 février dernier au Journal Officiel de la République, comme c'est l'usage. Avoir constitué cette association a permis tout d'abord d'ouvrir un compte en banque en son nom. De cette manière, les contributions financières et cotisations des participants aux frais engendrés par les activités sont centralisées. Plus besoin de faire transiter cet argent par mon compte personnel, un fonctionnement plus clair et transparent qui me préserve désormais du risque d'un redressement fiscal au niveau de ma situation personnelle. Ensuite, nous avons souscris une assurance de responsabilité civile à la MMA, ce qui nous couvre (ainsi que tous les participants aux rassemblements) en cas de problème dans le cadre des activités collectives.

En acquérant la personnalité juridique, l'association se constitue comme un acteur à part entière vis-à-vis de l'extérieur. Elle parle d'une seule voix, pèse de tout le poids de sa communauté et se donne ainsi les moyens de devenir un interlocuteur légitime dans les débats qui concernent son objet statutaire, et cela sur le terrain financier, citoyen ou judiciaire.

Par ailleurs, la structure juridique de la Loi de 1901 s'avère également bien utile lorsqu'il s'agit de donner un cadre formel juridique à la communauté virtuelle telle que celle qui est constituée autour de notre forum et qui compte désormais plus d'un millier d'inscrits. Ici l'association permet de légaliser la communauté virtuelle des utilisateurs du forum, de lui conférer une légitimité attachée à la personnalité morale. Cette légitimité garantit les intérêts des participants au forum et renforce la capacité de négociation de notre communauté vis-à-vis de nos interlocuteurs (propriétaires de terrains, pouvoirs publics, administration fiscale, etc.)

Voilà quelles sont les raisons essentielles qui m'ont poussé à mettre sur pied cette association dont il vous a été remis un exemplaire des statuts.

Le président met aux voix l'approbation de ce rapport moral.

Votants: 30. Pour: 30. Contre: 0. Abstentions: 0. La motion est adoptée.

Il passe ensuite la parole au secrétaire qui, en l'absence momentanée du trésorier, présente le rapport financier.

L'association a ouvert un compte bancaire à la banque Postale.

L'arrêté comptable au 30 avril 2013 laisse apparaître un solde positif de 1476,32 euros.

On y constate un solde créditeur de 1596,00 euros pour un solde débiteur de 134,68 euros ventilés comme suit.

1,50 euros de frais d'ouverture de compte, 21,00 euros de cotisation trimestrielle liée à l'exploitation du compte bancaire et 112,18 euros virés au profit de la SARL VOSGAART Design en guise d'acompte pour la réalisation des plagues et des autocollants.

Le président demande aux associés de valider ce rapport financier en mettant aux voix.

Votants: 30. Pour: 30. Contre: 0. Abstentions: 0. Les comptes sont approuvés.

Quant aux perspectives et projets, le président annonce que les prochains chantiers concerneront d'une part l'élaboration d'un règlement intérieur conformément à l'article 17 des statuts, et d'autre part l'élaboration d'une charte permettant de définir clairement le fonctionnement du forum. A ce sujet, il précise qu'une réflexion a déjà été entamée sur le forum des modérateurs et qu'elle est bien avancée. Il annonce espérer pouvoir soumettre cette charte à la réflexion des utilisateurs du forum et que ladite charte sera rapidement adoptée.

Au chapitre des questions diverses, est évoqué le litige qui oppose l'association à la société Suspension Sport, chagrine d'avoir été diffamée sur le forum. Nous sommes en contact avec l'avocat de la partie adverse et nous avons fait le nécessaire pour enlever les propos estimés diffamants.

Par ailleurs, il est arrêté par l'assemblée générale que le prochain rassemblement se tiendra lors du week-end de l'Ascension 2014 (29, 30 et 31 mai). Cette décision a été prise après un vote proposé par le président. Votants : 30. Pour : 30. Contre : 0. Abstentions : 0. La motion est adoptée.

Les autres sujets évoqués dans ce point de l'ordre du jour concernent la création d'un badge, d'un annuaire, d'un trombinoscope et l'éventuelle adhésion à d'autres groupements de pratiquants du 4X4. Ces divers sujets sont restés à l'état de discussion et n'ont pas été soumis à un vote arrêtant une décision.

Vers 20h30, le président clôt l'assemblée générale.

Le secrétaire : Michel VIOLLAT Le président : Bernard DEBUCQUOI